

Décrets envoyés aux départements par le ministre de l'Intérieur au 25 ventôse, en annexe de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Décrets envoyés aux départements par le ministre de l'Intérieur au 25 ventôse, en annexe de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 527;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31181_t1_0527_0000_6

Fichier pdf généré le 22/01/2023

républicaine, et reçut d'eux le bonnet de la liberté ; au fond de ladite grotte étoient inscrits ces mots, en lettres de feu : *Vive la Montagne*. Le tout fut terminé par un feu d'artifice, de la composition du citoyen Langlois, canonnier.

Au milieu de la place, s'élève majestueusement l'arbre chéri, sur le haut duquel est le bonnet de la liberté, il est entouré d'une boette, sur laquelle sont représentées les cinq sections par cinq arbres égaux, plus bas sont peintes des cornes d'abondance, avec ces inscriptions : *plus de haine, plus de division ; nous sommes frères, tous amis*, le tout est environné d'une claire-voie peinte aux trois couleurs, et défendue aux quatre coins par un faisceau d'armes surmonté de haches et de piques.

En face, et sur la porte d'entrée de la salle des séances sont inscrits ces mots : *Unité, Indivisibilité de la République Française, Liberté Egalité, Fraternité ou la mort*, et plus bas, Section du Civisme ; au haut du frontispice, à l'endroit où étoit l'écusson de la ci-devant Université, est représentée la Déesse de la Liberté, assise sur la Montagne, tenant dans ses mains un faisceau d'armes, décoré du bonnet de la liberté, auquel sourit la Déesse.

Plusieurs citoyens chantèrent différentes hymnes, en l'honneur de la Liberté, ensuite le Représentant Frémanger, entonna cette chanson si chère aux vrais Patriotes : *Veillons au Salut de l'Empire*, etc., dont le refrain fut répété par une foule innombrable de citoyens présents, à cette fête civique, et accompagné de la musique nationale.

Les Représentans portèrent ensuite plusieurs toasts à la Convention nationale et à la République.

Beaucoup de citoyens versèrent des larmes d'attendrissement, et tous jurèrent de vivre libres ou mourir ; le Représentant Frémanger, fut si touché de cette scène auguste, qu'il répondit à un citoyen qui lui adressoit la parole : *mon ami, laisse-moi jouir*.

Le cortège se rendit dans le même ordre au Temple de la Raison, où l'agent national de la Commune lut à haute voix, deux décrets de la Convention, l'un concernant l'instruction publique, et l'autre sur la manière d'extraire le salpêtre. Le Représentant Bouret, prononça un discours succinct qui se termina par une accolade générale et fraternelle, aux cris redoublés de *Vive la République et la Montagne*.

Les citoyens composant la section du Civisme, se réunirent pour prendre un dîner frugal ; après ce repas ils firent une promenade civique dans l'arrondissement de leur section, pendant laquelle ils chantèrent des hymnes en l'honneur de la Liberté, ils se rendirent ensuite au lieu ordinaire de leurs séances, où ils traitèrent différents objets relatifs aux circonstances, et prolongèrent leur danse autour de l'arbre de la liberté, qu'ils venoient de planter, sous des auspices aussi favorables, et jurèrent tous de s'envelir sous les débris, si des méchants parvenoient à le déraciner.

Signé : DAUTRESME l'aîné, président de la Section du Civisme.

XIV

[Décrets envoyés aux départ^{ts} par le M. de l'Intérieur, 25 vent. II] (1)

DATES	TITRES	DÉPART ^{ts} auxquels l'envoi a été fait	OBSERVATIONS
Ventôse 20 N° 3118 °	Décret relatif au citoyen Anet et aux maisons d'hospice des aveugles	Départ ^t de Paris et à la Commune.	Manuscrit
..... 23 N° 2238	Décret contenant des mesures répressives des conjurations contre le peuple français et sa liberté	Id.	Id.

(1) C. 293, pl. 959, p. 36. Signé : PARÉ.